

 Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS Laboratoire de Biologie Médicale	Fiche d'instructions Prise en charge d'une demande d'examen au laboratoire : fonctionnement, contacts, renseignements	<u>Code</u> : FI-PREA-19 <u>Version</u> : 02 <u>Date</u> : 19/10/2021 <u>Page</u> : 1 / 7
--	--	---

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
ABREVIATIONS	1
I. PRESENTATION DU LABORATOIRE	2
II. HORAIRES D'OUVERTURE	3
III. LES CONTACTS.....	3
IV. LES ACTIVITES.....	4
☐ Activités de l'unité de Biochimie.....	4
☐ Activités de l'unité de Toxicologie	4
☐ Activités de l'unité d'Hématologie	4
☐ Activités de l'unité d'Immunologie	4
☐ Activités de l'unité de Microbiologie	4
☐ Activités de l'unité de Biologie Délocalisée	4
V. PRISE EN CHARGE D'UNE DEMANDE D'EXAMENS BIOLOGIQUES	5
☐ Importance d'obtenir un prélèvement conforme.....	5
☐ La phase pré-analytique : des étapes indispensables à respecter lors du prélèvement	5
☐ Utilisation du Manuel de Prélèvement En ligne	5
☐ Contenu du Manuel et modes de consultations de tout examen du catalogue	6
VI. LES AJOUTS D'EXAMENS.....	7
☐ Démarche	7
☐ Conditions d'ajout d'analyse	7
VII. LES NON-CONFORMITES	7
VIII. DEMANDE DE RESULTATS.....	7

ABREVIATIONS

CHA = Centre Hospitalier d'Arras
COFRAC = COmité FRançais d'ACcréditation
EBM = Examen de Biologie Médicale
EOH = Equipe Opérationnelle d'Hygiène
GHT = Groupement Hospitalier de Territoire
LBM = Laboratoire de Biologie Médicale
NABM = Nomenclature des Actes de Biologie Médicale.
RGPD = Règlement Général de la Protection des Données

 Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS Laboratoire de Biologie Médicale	Fiche d'instructions Prise en charge d'une demande d'examen au laboratoire : fonctionnement, contacts, renseignements	<u>Code</u> : FI-PREA-19 <u>Version</u> : 02 <u>Date</u> : 19/10/2021 <u>Page</u> : 2 / 7
--	--	---

I. PRÉSENTATION DU LABORATOIRE

Selon l'ordonnance N° 2010-49 du 13 Janvier 2010 et de la loi N° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, depuis 2011, et parallèlement au suivi des exigences réglementaires, le Laboratoire de Biologie Médicale du GHT Artois Ternois est engagé dans la démarche d'accréditation selon les normes NF EN ISO 15189 et 22870 et audité régulièrement par le COFRAC (N° accréditation **8-3304**), portée consultable sur www.cofrac.fr).

Implanté en plateau technique unique au coeur du Centre Hospitalier d'Arras (CHA), le LBM réalise les examens biologiques des services du CHA, des CH de Bapaume et du Ternois. Des examens sont également réalisés dans le cadre de contrats de prestations pour d'autres Centres Hospitaliers (Lens, Valenciennes).

Tous les processus du laboratoire sont régis par un SMQ et une Politique Qualité définie par ses biologistes médicaux (FI-DIRE-06), en lien avec les engagements de la Direction du CHA (DQGDR-POL-2377). En vue d'amélioration de la qualité de ses prestations, le LBM met à disposition plusieurs outils à destination des professionnels de santé et des patients :

- Le **Manuel Qualité** du LBM décrit les axes de sa politique et de ses engagements. Il est disponible à la consultation sur simple demande.
- Le Manuel de Prélèvement en ligne contient toutes les recommandations pré-analytiques nécessaires à l'obtention d'échantillons biologiques conformes, garantissant des résultats biologiques fiables pour une prise en charge optimale des patients (cf ci-après)
- Annuellement, l'équipe qualité du laboratoire transmet un relevé des non-conformités personnalisé basé sur les pratiques afin d'échanger sur les moyens d'amélioration de la phase pré analytique. Des enquêtes de satisfaction des usagers et un système de recueil des réclamations sont régulièrement réalisés ainsi qu'une évaluation annuelle des sous traitants afin de garantir une continuité dans la qualité du rendu des résultats soustraits.
- Des prestations de conseils concernant la prescription (ajout ou suppression d'examens en accord avec les prescripteurs), la réalisation et l'interprétation des résultats des EBM, sont réalisées par les biologistes médicaux, qu'elles soient demandées par la NABM, par les prescripteurs ou par le patient lui-même lors d'un entretien d'interprétation de ses résultats.
- Les résultats des examens de biologie sont mis à disposition des médecins et des patients par voie électronique (SIH, Apicrypt, Internet ...) ou par courrier/fax.

Les biologistes médicaux du LBM participent aux instances du GHT : CME, CHSCT, CLIN, CSTH, sous-commissions (EPP, Gestion des Risques, Cellule d'identitovigilance, Comité de pilotage pour la certification HAS, commission des anti-infectieux, matériel médical etc.).

Le LBM a également un rôle :

- Au niveau des Vigilances : Hémovigilance, Réactovigilance, Infectiovigilance en collaboration avec l'EOH.
- De formation des internes de biologie médicale (agrément en Biochimie, Biologie polyvalent, Hématologie, Microbiologie et Toxicologie) et de terrain de stage pour les futurs techniciens de laboratoire.
- D'accueil des étudiants de Pharmacie, Médecine.

Le LBM est engagé dans sa mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données des usagers européen (RGPD).

 Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS Laboratoire de Biologie Médicale	Fiche d'instructions Prise en charge d'une demande d'examen au laboratoire : fonctionnement, contacts, renseignements	<u>Code</u> : FI-PREA-19 <u>Version</u> : 02 <u>Date</u> : 19/10/2021 <u>Page</u> : 3 / 7
--	--	---

II. HORAIRES D'OUVERTURE

Le secrétariat du laboratoire est ouvert **au public** du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi matin de 8h00 à 12h00 (hors jours fériés).

La période de permanence de soins est assurée 24h/24 et 7j/7 par les techniciens de garde et les biologistes d'astreinte.

III. LES CONTACTS

Résultats et renseignements	
Secrétariat Médical (Accueil patients) Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	Tél : 03.21.21.10.88 Fax : 03.21.21.10.98
Période de jour : Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	43067
Période de garde : 7 jours/7, de 19h00 à 7h00 Biochimie Hématologie	43042 43043
Biologistes	
Biologiste Responsable du LBM Mme NOULARD Marie-Noëlle	41306
Responsable de l'Assurance qualité (RAQ) Mme NOULARD Marie-Noëlle	41306
Biologiste responsable de l'unité de Biochimie Mme VERCHAIN Simone – Praticien hospitalier	41083
Biologiste responsable de l'unité de Toxicologie Mr BONNIFET Fabien – Praticien hospitalier	41315
Biologiste responsable de l'unité de Biologie délocalisée Mme GRUSON Anne – Praticien hospitalier	41084
Biologiste responsable de l'unité de Microbiologie Mr BERGUES Benoît – Praticien hospitalier	41086
Biologiste responsable de l'unité d'Hématologie Mr HUCHETTE Pascal – Praticien hospitalier	41082
Biologiste responsable de l'unité d'Immunologie Mme HAUTECOEUR Marie – Praticien hospitalier	41080
Biologistes médicaux Mme SALAMEH Maha – Praticien attaché Mme ODAERT Monique – Praticien contractuel	34600 43048
Cadre de santé du LBM	
Mme MARTINAGE Emeline	34578
Magasin (Commandes de systèmes de prélèvement : tubes et autres)	
Du lundi au vendredi : de 8h00 à 16h00	41081

 Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS Laboratoire de Biologie Médicale	Fiche d'instructions Prise en charge d'une demande d'examen au laboratoire : fonctionnement, contacts, renseignements	<u>Code</u> : FI-PREA-19 <u>Version</u> : 02 <u>Date</u> : 19/10/2021 <u>Page</u> : 4 / 7
--	--	---

IV. LES ACTIVITES

Activités de l'unité de Biochimie

- **Biochimie générale et spécialisée**
Biochimie de routine, gaz du sang intra laboratoire, protéines spécifiques avec profils protéiques, Electrophorèses, allergologie, vitamines, marqueurs tumoraux, hormonologie
- **Diagnostic prénatal Trisomie 21** (Laboratoire agréé Marqueurs Sériques Maternels)

Activités de l'unité de Toxicologie

- **Toxicologie d'urgence et suivis thérapeutiques**
- **Examens toxicologiques dans le cadre de prise en charge et prévention des addictions.**
- **Toxicologie de référence** dans le cadre d'expertises médico-légales et de réquisition judiciaires

Activités de l'unité d'Hématologie

- **Cytologies du sang et de la moelle** (Diagnostic et surveillance des hémopathies)
- **Recherche de parasites sanguicoles du sang et de la moelle** (paludisme)
- **Immuno-Hématologie** des receveurs : groupes sanguins et RAI (Hémovigilance et le Dépôt de Sang).
- **Hémostase** (bilans pré-opératoires, diagnostic des syndromes hémorragiques et exploration des thromboses)

Activités de l'unité d'Immunologie

- **Sérologies bactérienne, virale et parasitaire** (Suivi de la femme enceinte, AES)
- **Auto-immunité systémique**
- **Exploration des thromboses et fausses couches à répétition** (en lien avec l'hémostase)

Activités de l'unité de Microbiologie

- **Secteur de Microbiologie et Biologie moléculaire** (Mycobactéries, Chlamydiae, Sars CoV2 etc.)
- **Secteur d'analyses d'Hygiène** (Eaux de dialyse, Prélèvements d'air et de surface, Contrôles microbiologiques des endoscopes, isolateur reconstitution cytotatiques, circuit du linge)

Activités de l'unité de Biologie Délocalisée

Analyseurs délocalisés gaz du sang, des paramètres métaboliques et de l'hémoglobine glyquée.

 Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS Laboratoire de Biologie Médicale	Fiche d'instructions Prise en charge d'une demande d'examen au laboratoire : fonctionnement, contacts, renseignements	<u>Code</u> : FI-PREA-19 <u>Version</u> : 02 <u>Date</u> : 19/10/2021 <u>Page</u> : 5 / 7
--	--	---

V. PRISE EN CHARGE D'UNE DEMANDE D'EXAMENS BIOLOGIQUES

Importance d'obtenir un prélèvement conforme

L'objectif d'un examen de biologie médicale est de mesurer in-vitro (dans un tube), la réalité in-vivo (dans le corps) du patient.

Seul un prélèvement de qualité peut permettre l'obtention d'un résultat fiable, un diagnostic précis et une prescription médicale efficace.



Ceci n'est pas un tube...
c'est un patient !

Les prélèvements doivent être effectués par du personnel qualifié et autorisé à prélever conformément à la réglementation en vigueur. Ce personnel est informé des risques d'erreurs consécutives à la réalisation défectueuse du prélèvement (phase préanalytique) et il doit préciser tout incident survenu au cours du prélèvement.

La phase pré-analytique : des étapes indispensables à respecter lors du prélèvement

La phase pré-analytique comporte plusieurs étapes à respecter par le préleveur :

- La préparation du patient :
Le préleveur doit s'assurer que les conditions nécessaires aux examens soient respectés chez le patient, sur les plans physiopathologiques (Notion de Jeûne, rythme circadien de l'examen nécessitant de respecter des horaires types de prélèvements) et thérapeutiques (Dosage de médicaments nécessitant les dates et heure de dernière prise, posologie)
Il recueille les éléments cliniques pertinents vis-à-vis des examens demandés et les transmet au laboratoire.
- La préparation du matériel (choix et vérification de conformité)
- L'acte de prélèvement lui-même (choix de technique, temps de pose du garrot),
- L'identification des échantillons, leur conditionnement et acheminement vers le laboratoire.

Cf. [FI-PREA-25](#) « Manuel de prélèvement : Recommandations relatives aux prélèvements ».

Utilisation du Manuel de Prélèvement En ligne

Le **Manuel de Prélèvement en ligne** est l'outil indispensable des préleveurs et prescripteurs. Régulièrement mis à jour, il contient toutes les recommandations pré-analytiques nécessaires à l'obtention d'échantillons biologiques conformes et Informations pour chaque examen de biologie médicale réalisable au sein du LBM du CH d'Arras ou par les laboratoires soustraitants (CHRU de Lille, CH de Valenciennes, CERBA etc.) : nature des échantillons à prélever, les critères de conditionnement et d'acheminement au LBM, Le délai de rendu du résultat etc.

Sa consultation régulière par les préleveurs garantit des résultats biologiques fiables pour une prise en charge optimale des patients par les médecins.

Il est utilisé par le personnel du laboratoire pour vérifier la conformité des échantillons reçus.

 Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS Laboratoire de Biologie Médicale	Fiche d'instructions Prise en charge d'une demande d'examen au laboratoire : fonctionnement, contacts, renseignements	<u>Code</u> : FI-PREA-19 <u>Version</u> : 02 <u>Date</u> : 19/10/2021 <u>Page</u> : 6 / 7
--	--	---

Contenu du Manuel et modes de consultations de tout examen du catalogue

- Un pavé « **Documents** » vous donnant accès aux informations de fonctionnement du laboratoire, aux **préconisations de prélèvements**, aux « **prescriptions type** » des EBM ou dans le cadre de l'Hygiène, **aux commandes de matériel** etc.
- Une zone de recherche centrale « **Quel examen recherchez-vous ?** » permet de trouver l'examen par son nom (saisie partielle possible) ou un synonyme dans le catalogue des examens.
- Une zone « **+Recherche avancée** » vous donne des « **Filtres** » et « **Accès rapide** » pour trouver tous les examens nécessitant la même condition préanalytique spécifique (par exemple, acheminement dans la glace, ou en moins de 30 ou 60 min etc.) ou rechercher tous les examens d'une famille biologique ou réalisés en soustraction.
- Un clic sur **le libellé** de l'examen affiche l'intégralité des informations d'un examen.
- Un clic sur **la coche en « V » en bout de ligne, à droite** affiche les **conditions préanalytiques** et le **délai de résultats** de l'examen.
- Des **pictogrammes** à droite du libellé de l'examen indiquent des préconisations « clés »,

Icône	Significations
	Prélèvement à jeûn strict
	Date des Dernières règles à transmettre au labo
	Information notion de voyage à transmettre au labo
	Formulaire de renseignement cliniques requis
	Consentement signé obligatoire
	Respecter le niveau de remplissage du tube !
	Recueil des urines de 24h (volume à indiquer en prescription informatisée)
	Appeler impérativement le labo pour prise en charge prioritaire du prélèvement
	Durée maximale de 30 minutes pour transmettre le prélèvement au labo
	Durée maximale de 1 heure pour transmettre le prélèvement au labo
	Transport échantillon à 37°C (valise au labo)
	Pneumatique interdit, transport par le personnel du service de soins
	Echantillon à transporter dans la glace
	Echantillon à transmettre à l'abri de la lumière

 Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS Laboratoire de Biologie Médicale	Fiche d'instructions Prise en charge d'une demande d'examen au laboratoire : fonctionnement, contacts, renseignements	<u>Code</u> : FI-PREA-19 <u>Version</u> : 02 <u>Date</u> : 19/10/2021 <u>Page</u> : 7 / 7
--	--	---

VI. LES AJOUTS D'EXAMENS

Après une demande d'EBM, il est possible que le LBM accepte de faire des examens complémentaires sur les prélèvements à la demande des prescripteurs.

Démarche

Le laboratoire n'accepte aucun rajout d'examen oralement.

Il est donc **inutile de contacter le laboratoire par téléphone** pour un ajout (à l'exception des services non reliés par pneumatique ou en cas de panne de celui-ci).

Il faut faire parvenir une prescription en précisant « ajout : prélèvement déjà au laboratoire ».

Si la prescription initiale est une prescription informatisée, rééditer la prescription via le SIH afin de conserver l'heure correcte de prélèvement, barrer les examens déjà demandés et écrire manuellement sur la feuille les examens à ajouter, sans oublier la mention « ajout : prélèvement déjà au laboratoire ».

Conditions d'ajout d'analyse

Si les conditions de prélèvement et de transport des échantillons initialement prescrits sont conformes aux exigences décrites dans le catalogue des EBM en ligne, le laboratoire de biologie médicale réalisera les examens ajoutés.

Si les conditions de prélèvement et de transport des échantillons initialement prescrits sont non conformes aux exigences décrites dans le catalogue des EBM pour les analyses ajoutées (nature du tube, quantité de prélèvement, délai, ..), le laboratoire de biologie médicale ne réalisera pas ces examens et s'engage à contacter le service prescripteur pour lui signaler.

VII. LES NON-CONFORMITES

Toute prescription ou prélèvement non conforme aux exigences spécifiées dans le manuel de prélèvement en ligne entraînera une non-conformité pouvant aller jusqu'au rejet de l'examen de biologie médicale.

VIII. DEMANDE DE RESULTATS

Avant de contacter le laboratoire pour demander un résultat d'examen de biologie médicale, il faut :

- Vérifier dans le manuel de prélèvement en ligne si le délai de réalisation est dépassé. Si le délai est inférieur au temps minimal de réalisation des examens, il est inutile de contacter le labo.
- Si le délai est supérieur au temps de réalisation de l'EBM mentionné dans le manuel de prélèvement, vérifier prioritairement si les comptes-rendus d'examens ne sont pas sur vos supports de résultats dans les unités de soins (Système Informatique Hospitalier, fax,..).
- En cas d'absence de résultat, contacter le laboratoire (Cf. « Manuel de prélèvement : présentation du laboratoire »).